



Portabilité du numéro de téléphone fixe

Vérfié le 02 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La portabilité du numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. C'est ce qu'on appelle aussi la *conservation du numéro*. Vous devez d'abord obtenir le relevé d'identité opérateur (RIO) de votre numéro fixe auprès de votre opérateur actuel. Ce numéro sert à contrôler que vous êtes bien le titulaire de la ligne pour laquelle vous demandez la portabilité. Vous devez ensuite vous adresser à votre nouvel opérateur, qui réalise lui-même la démarche.

- > [Comment conserver son numéro fixe lors d'un changement d'opérateur ?](http://www.telecom-infoconso.fr/comment-conserver-son-numero-fixe-lors-dun-changement-doperateur/) [↗](#) (http://www.telecom-infoconso.fr/comment-conserver-son-numero-fixe-lors-dun-changement-doperateur/)
Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)
- > [La portabilité de votre numéro de téléphone fixe en 10 points](https://www.inc-conso.fr/content/la-portabilite-de-votre-numero-de-telephone-fixe-en-10-questions) [↗](#) (https://www.inc-conso.fr/content/la-portabilite-de-votre-numero-de-telephone-fixe-en-10-questions)
Institut national de la consommation (INC)

Textes de référence

- [Code des postes et des communications électroniques : articles D406-18 à D406-20](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006150591&cidTexte=LEGITEXT000006070987) [↗](#) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006150591&cidTexte=LEGITEXT000006070987)